

DÉCISION

Décision n°: CL/SF/2024/n° 266

Révision des tarifs des
locations de salles au
1^{er} septembre 2024

NOUS, Maire de la Ville de Senlis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant les délégations consenties au Maire de Senlis par le Conseil Municipal en vertu des articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n° 161 du 14 juin 2023 portant sur la révision des tarifs concernant les musées, la bibliothèque, le conservatoire, le prêt de matériel, la cantine, le périscolaire, extrascolaire, l'accueil de loisirs et les locations de salles,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les tarifs des services municipaux,

DÉCIDONS :

Article 1 : A compter du 1^{er} septembre 2024, les tarifs concernant les locations de salles sont fixés comme suit :

Locations de salles

		2024	Tarif énergie si ouverture entre le 01/12 et le 31/03	
ANCIENNE EGLISE SAINT- PIERRE (par jour)	Semaine	Associations senlisiennes	295,00 €	1000,00 €
		Associations non senlisiennes	383,50 €	
		Particuliers senlisiens	1 176,00 €	
		Particuliers non senlisiens	1 528,80 €	
		Entreprises	2 000,00 €	
		Organismes publics (état, collectivités...)	GRATUIT	
		Mariage, réception, séminaire (avec stationnement dans la limite de 20 places et privatisation temporaire du jardin de l'évêché) senlisien	5 873,00 €	
		Mariage, réception, séminaire (avec stationnement dans la limite de 20 places et privatisation temporaire du jardin de l'évêché) extérieur	7 635,00 €	
	Week-end et jours fériés	Associations senlisiennes	450,00 €	
		Associations non senlisiennes	585,00 €	
		Particuliers senlisiens	3 524,00 €	
		Particuliers non senlisiens	4 581,20 €	
		Entreprises	5 000,00 €	
		Organismes publics (état, collectivités...)	GRATUIT	
		Mariage, réception, séminaire (avec stationnement dans la limite de 20 places et privatisation temporaire du jardin de l'évêché) senlisien	6 500,00 €	
		Mariage, réception, séminaire (avec stationnement dans la limite de 20 places et privatisation temporaire du jardin de l'évêché) extérieur	8 450,00 €	
	Journée installation et remise en état (effectuées par les utilisateurs)	Associations senlisiennes	GRATUIT	
		Associations non senlisiennes	250,00 €	
		Particuliers senlisiens	250,00 €	
		Particuliers non senlisiens	250,00 €	

		Entreprises	588,00 €			
		Organismes publics (état, collectivités...)	GRATUIT			
	Caution		1 700,00 €			
SITE ORDENER MANEGE (par jour)	Semaine	Associations senlisiennes	295,00 €	1000,00 €		
		Associations non senlisiennes	383,50 €			
		Particuliers senlisiens	1 176,00 €			
		Particuliers non senlisiens	1 528,80 €			
		Entreprises	2 000,00 €			
		Organismes publics (état, collectivités...)	GRATUIT			
	Période Week-end Samedi Dimanche Jours Fériés	Associations senlisiennes	450,00 €			
		Associations non senlisiennes	585,00 €			
		Particuliers senlisiens	3 524,00 €			
		Particuliers non senlisiens	4 581,20 €			
		Entreprises	5 000,00 €			
		Organismes publics (état, collectivités...)	GRATUIT			
	Journée installation et remise en état (effectuées par les utilisateurs)	Associations senlisiennes	GRATUIT			
		Associations non senlisiennes	250,00 €			
		Particuliers senlisiens	250,00 €			
		Particuliers non senlisiens	250,00 €			
		Entreprises	250,00 €			
		Organismes publics (état, collectivités...)	GRATUIT			
	Caution		1 700,00 €			
PLACE D'ARMES ET EXTERIEUR (par jour)	Journée d'utilisation	Associations Senlisiennes		Tarif occupation du domaine public		
		Associations non senlisiennes				
		Particuliers Senlisiens				
		Particuliers non senlisiens				
		Entreprises				
		Organismes publics (état, collectivités...)				
	Journée installation et remise en état (effectuées par les utilisateurs)	Associations senlisiennes				
		Associations non senlisiennes				
		Particuliers senlisiens				
		Particuliers non senlisiens				
		Entreprises				
		Organismes publics (état, collectivités...)				
		Caution				
	Journée d'utilisation	Associations senlisiennes	GRATUIT			
		Associations non senlisiennes	500,00 €			
		Entreprises	1 700,00 €			

PRIEURÉ SAINT- MAURICE		Organismes publics (état, collectivités...)	GRATUIT	
	Journée installation et remise en état (effectuées par les utilisateurs)	Associations senlisiennes	GRATUIT	
		Associations non senlisiennes	GRATUIT	
		Entreprises	831,00 €	
	Caution		600,00 €	
SALLE DE L'OBELISQUE	Journée d'utilisation	Associations senlisiennes	GRATUIT	
		Associations non senlisiennes	1 661,00 €	
		Particuliers senlisiens	1 306,00 €	
		Particuliers non senlisiens	2 612,00 €	
		Entreprises	1 661,00 €	
		Organismes publics (état, collectivités...)	GRATUIT	
	Location horaire	Particuliers et entreprises	30,00 €	
	Journée installation et remise en état (effectuées par les utilisateurs)	Associations senlisiennes	GRATUIT	
		Associations non senlisiennes	831,00 €	
		Particuliers senlisiens	635,00 €	
		Particuliers non senlisiens	831,00 €	
		Entreprises	831,00 €	
		Organismes publics (état, collectivités...)	GRATUIT	
	Caution		600,00 €	
CENTRE DE RENCONTRE CLEMENCEAU	Journée d'utilisation	Associations senlisiennes	GRATUIT	
		Associations non senlisiennes	180,00 €	
		Particuliers senlisiens	180,00 €	
		Particuliers non senlisiens	300,00 €	
		Entreprises	180,00 €	
		Organismes publics (état, collectivités...)	GRATUIT	
	Location horaire	Particuliers et entreprises	30,00 €	
	Caution		600,00 €	
		Associations senlisiennes	GRATUIT	

SALLE POLYVALENTE DE BRICHEBAY	Journée d'utilisation	Entreprises	180,00 €	
	Location horaire	Particuliers et entreprises	30,00 €	
	Caution		600,00 €	
SALLE PLACE DU VALOIS	Forfait week-end	Associations senlisiennes	GRATUIT	
		Associations non senlisiennes	262,00 €	
		Particuliers senlisiens	262,00 €	
		Particuliers non senlisiens	524,00 €	
	Location horaire	Particuliers et entreprises	30,00 €	
	Caution		600,00 €	

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans d'un délai de deux mois, à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier - 80000 AMIENS, qui peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 3 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La sous-préfecture,
- La Perception Municipale,

Fait à Senlis, le

- 8 AOUT 2024



Par délégation du Maire

(Signature)
Marie-Christine Robert

Cette décision a été,
Reçue en Sous-Préfecture le :
Publiée sur le site internet de la collectivité le :

- 8 AOUT 2024

